

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne

Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366

Parait tous les mois

o Expédition et administration: o

Imprim. de l'Union, Berne

o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

	Pages
1. Commentaire sur le Programme d'activité de l'Union syndicale suisse	101
2. Les décisions des conférences syndicales de Genève et Bâle	104
3. Le travail de nuit en boulangerie	106
4. Les congés payés	107
5. Le congrès mondial des migrations	107
6. Les revendications de l'Internationale syndicale rouge	109
7. Les prix des denrées alimentaires dans les pays et à l'étranger	110

	Pages
8. Les salaires et le coût de la vie aux Etats-Unis	110
9. Le collège ouvrier mexicain	111
10. Dans les fédérations suisses	112
11. Dans les organisations patronales	112
12. Mouvement international	113
13. Etranger	113
14. Bibliographie	116
15. Le coût de la vie	116

Commentaire sur le Programme d'activité de l'Union syndicale suisse

I.

Avant-propos.

Quiconque désire se renseigner sur le but poursuivi par une association n'a rien de mieux à faire que d'en étudier les statuts. En effet ceux-ci contiennent les principes de l'organisation et les directives de son activité. Il en est de même de l'Union syndicale suisse. Cependant les statuts ne nous disent pas tout. On y trouve bien la base sur laquelle est édiflée l'Union et les grandes lignes de son activité, mais ils ne contiennent rien au sujet de la mission des fédérations affiliées ainsi que sur l'activité spéciale de l'Union dans le domaine social et économique.

Précisément à notre époque où tant d'idées divergentes s'entre-choquent, il a paru nécessaire d'exposer les revendications des syndicats qui sont d'actualité et dont la réalisation est opportune. Ceci s'imposait pour ouvrir le chemin à une activité syndicale féconde qui fit un heureux contraste avec les interminables tergiversations auxquelles certains milieux ont l'habitude de se livrer.

C'est pourquoi le congrès syndical de Lausanne a dressé un programme en déclarant qu'il doit constituer la base de la propagande syndicale et de l'œuvre d'éducation, programme qu'il y aura lieu de suivre lorsque des revendications seront présentées aux patrons et au gouvernement. On se propose d'atteindre par là ce qui est stipulé à l'article 3, alinéa a, des statuts, en ces termes: « En encourageant le développement uniforme du mouvement syndical suisse en vue d'éviter tout gaspillage d'énergies et pour obtenir une unité d'ac-

tion des fédérations dans l'intérêt de la classe ouvrière ».

Pour assurer à ce programme la plus grande diffusion possible, le comité de l'Union syndicale fit appel à la collaboration d'une série de camarades pour élaborer des travaux sur diverses questions du programme. Ces travaux doivent être mis à la disposition de tous ceux qui veulent bien nous prêter leur concours pour assurer le triomphe de notre cause. Il fut ensuite exprimé le désir que le programme fut accompagné d'une introduction qui permit de juger comment il a été établi. Voici cette introduction.

Introduction.

L'article premier des statuts de l'Union syndicale prévoit au point de vue de l'organisation ce qui suit: « Les fédérations syndicales suisses se plaçant sur le terrain de la lutte de classe forment l'Union syndicale suisse et la centrale nationale ».

Le fait de « reconnaître » la lutte de classe est toujours invoqué par les adversaires des syndicats comme étant la preuve que ceux-ci sont affiliés à un parti politique. On prétend toujours qu'une organisation qui préconise la lutte de classe est nécessairement solidaire du programme d'un parti politique. On affirme en outre que sa tâche est moins de tendre vers une amélioration de la situation sociale de ses membres que de chercher à renverser l'ordre social actuel en pratiquant la lutte de classe à outrance. C'est pourquoi les syndicats sont regardés comme organismes dangereux pour l'existence de l'Etat; des lois devant être édictées pour le maintien de l'ordre et la protection de la nation.

Une telle mentalité se rencontre même dans les rangs ouvriers. Tandis que les patrons et les pay-sans disposent d'organisations solides et homogènes, sans acception d'opinion politique ou reli-